



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 22 juillet 2024 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière. M^{me} Nathalie Dépeault, M. Claude Benjamin et M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe sont absents.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2024-418 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2024-419 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Direction générale

2024-420 Sécurité de nuit sur le territoire

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs mois des actes de vandalisme et des vols sont perpétrés sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la présence policière sur le territoire de Farnham n'est pas adéquate;

CONSIDÉRANT que cette situation a été dénoncée à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT les pourparlers avec la Sûreté du Québec pour augmenter la présence policière à Farnham, lesquels ne donnent aucun résultat satisfaisant à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu d'agir afin d'assurer la protection des biens des citoyens et ceux de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le contrat de patrouille de nuit octroyé à la compagnie COD3 Sécurité pour la période du 15 au 21 juillet 2024 pour la somme de 2 349,55 \$, excluant les taxes.

QUE le mandat de la compagnie COD3 Sécurité se prolonge jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise par le conseil municipal et leur soit transmise par la direction générale.

QUE le taux horaire pour ce contrat sera de 47,95 \$ pour une personne et de 74,95 \$ pour deux personnes, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-00-430.



Ressources humaines

2024-421

Nomination d'une commis à la réception et à la perception par intérim

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Lily Picard au poste à l'essai d'adjointe administrative à la mairie, à la direction générale et au greffe;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M^{me} Lina Massé au poste de commis à la réception et à la perception par intérim, dès que le poste de coordonnateur à la vie communautaire qu'elle occupe actuellement est comblé et jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant au poste d'adjointe administrative à la mairie, à la direction générale et au greffe ou le retour de M^{me} Lily Picard à ce poste.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

2024-422

Horaire des employés cols bleus lors de l'ouverture de l'aréna Madeleine-Auclair

CONSIDÉRANT qu'un nouvel horaire pour les employés cols bleus de l'Équipe parcs et infrastructures sportives du Service des travaux publics lors de l'ouverture de l'aréna Madeleine-Auclair a été proposé au Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham (CSN) (Employés cols bleus);

CONSIDÉRANT que ce nouvel horaire a été accepté par le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham (CSN) (Employés cols bleus);

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le nouvel horaire des employés cols bleus de l'Équipe parcs et infrastructures sportives du Service des travaux publics lors de l'ouverture de l'aréna Madeleine-Auclair, avec les ajustements de la rémunération qui y sont rattachés.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière ou, en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Travaux publics

2024-423

Travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier - Phase 2 - Octroi de contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 9 juillet 2024 et analyse de conformité administrative datée du 16 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, trois soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	6 349 395,35 \$



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Groupe Allaire Gince infrastructures inc.	7 252 525 \$
T. G. C. inc.	7 570 000 \$

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour les travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier - Phase 2 soit octroyé à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au coût de 6 349 395,35 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-424 Surveillance des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier - Phase 2 - Octroi de contrat

Document : Rapport du Comité de sélection daté du 4 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été déposées et analysées par le Comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour la surveillance des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier - Phase 2 soit octroyé à la firme Groupe Civitas au coût de 335 480 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-425 Contrôle qualitatif des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier - Phase 2 - Octroi de contrat

Document : Dossier du chargé de projets daté du 8 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été effectuées en vue de l'octroi de ce contrat;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour le contrôle qualitatif des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier - Phase 2 soit octroyé à la firme Les Services exp inc. au coût de 114 786,40 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 14.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire